

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION

sous la présidence de MR GAUTIER Marina

et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2023
statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif présente :

X un excédent de fonctionnement de 14 112.18 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédé du signe +(excédent)	+	1 945.67
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)	+	0.00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)	+	12 166.51
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réalis	+	14 112.18
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement)	-	0.00
excédent (excédent de financement)	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement	-	0.00
Excédent de financement	+	0.00
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F		0.00

DECISION D'AFFECTATION	
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)	0.00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002	14 112.18
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)	

0.00 €

Délibéré par le 15/04/2024 Date de convocation: 5 avril 2024

VOTES:

Nombre de membres en exercice: 17 Contre /
 Nombre de membres présents : 12 Abstentions /
 Nombre de suffrages exprimés: 16 Pour 16

soire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le
et de la publication le

A OGY MONTOY FLANVILLE, le 15 avril 2024

Le Présidente la P
Vice



Handwritten signature of Marina Gautier